

COLLECTIF RÉGIONAL ARTS ET CULTURE HAUTS-DE-FRANCE

Lundi 20 avril 2020

À l'attention de

MonsieurPrésident du conseil départemental de.....

Monsieur le Président,

La situation sanitaire de notre pays est grave. Nous en mesurons les effets et les conséquences dans nos secteurs comme dans beaucoup d'autres secteurs. Parce qu'elle fait partie des besoins vitaux de nos concitoyens, la culture doit survivre à cette pandémie pour continuer de créer, accueillir et remplir ses missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Nous, représentantes et représentants des organisations professionnelles et syndicales des arts et de la culture dans les Hauts-de-France, nous sommes réunis par visioconférence afin de vous faire un retour collectif de la situation.

Au-delà des particularités des différents acteurs et des nombreuses disciplines qui constituent le paysage des arts et de la culture dans nos départements, il nous semble indispensable de partager avec vous les priorités à donner à notre mobilisation dans la période qui s'annonce et qui doit anticiper les difficultés prévisibles des prochains mois.

Nous souhaitons d'abord réaffirmer l'importance à donner à la protection et aux droits des artistes-auteurs, intermittents, indépendants et salariés permanents, qui sont évidemment les premiers concernés par les annulations annoncées des manifestations artistiques et culturelles et des actions d'accompagnement des publics prioritaires pour les conseils départementaux.

S'agissant du spectacle vivant, le ministère de la Culture a « demandé aux structures ainsi qu'à ses opérateurs et aux structures subventionnées par l'Etat de faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser. » **Nous souhaitons que cette injonction soit généralisée de la manière la plus volontaire et impérative possible à tous les secteurs**, pour que les employeurs, que nous représentons, puissent être en capacité d'assumer leurs responsabilités et d'indemniser les contrats d'engagement, les promesses d'embauches et les actions annulées à hauteur des rémunérations prévues.

Pour cela, nous demandons que les décisions relatives aux subventions, les notifications et mises en paiement soient mises en œuvre au plus vite afin de permettre le versement effectif des rémunérations. Dans cette perspective, il est important qu'un assouplissement administratif et financier permette de manière exceptionnelle de procéder aux paiements de ces subventions et prestations sans que les critères habituels soient appliqués dans la période.

Par ailleurs, nous souhaitons vous alerter sur la très grande précarité des nombreuses structures ou associations indépendantes qui ne sont pas conventionnées ou aidées cette année, et dont la viabilité économique, repose exclusivement sur des ventes de produits et de prestations de service (éditions, droits d'entrée aux spectacles et expositions, ateliers d'éducation artistique et culturelle, offres de formation, etc.). Tout comme les structures bénéficiant d'aides, elles vont connaître une baisse importante de leurs recettes propres cette année mais aussi en 2021 et 2022.

Les conséquences des reports de programmation et du « vide » créé par la période de

confinement sont difficiles à mesurer. Nous savons que la fin de la période ne signifiera pas le redémarrage immédiat de nos activités. Il faut s'attendre à des effets en cascade sur les calendriers des prochaines années.

Nous en appelons donc à la création d'un fonds de soutien exceptionnel, destiné principalement aux structures et artistes-auteurs dont les projets sont stoppés, empêchés ou retardés par l'épisode de pandémie actuel. Ce fonds prendrait en compte les compensations nécessaires, selon des critères à définir ensemble pour l'année en cours et les années à venir. Ces aides seraient directement versées aux structures et artistes-auteurs dans le cadre d'un cahier des charges précis qui prendrait en compte l'ensemble des situations rencontrées : annulation sans compensation des manifestations et projets prévus, reports nécessitant des frais supplémentaires, etc.

Plusieurs départements ont mis en place des aides spécifiques au secteur culturel afin de sécuriser et rassurer les acteurs impliqués dans les actions artistiques et culturelles sur les territoires.

Le Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France assumera toutes ses responsabilités dans la création de ce fonds en faisant remonter les différents problèmes rencontrés par les acteurs, par secteur et à un niveau global. Pour permettre un diagnostic et une analyse plus précise, le CRAC met dès à présent en œuvre un dispositif de veille active sur l'ensemble du territoire pour coordonner et rendre visible les difficultés rencontrées dans ce contexte par les différents secteurs des arts et de la culture dans le département.

Il en va de la préservation de la diversité et des Droits Culturels pour tous les citoyens de votre territoire. Nos lieux et équipes contribuent de façon indispensable au lien social, à la vie démocratique, et répondent à des besoins essentiels des personnes. La précarité culturelle sera un facteur aggravant que nous ne pourrions pas traiter seulement que par des solutions numériques. Les artistes ont et auront plus que jamais un rôle à jouer.

Vous remerciant par avance pour votre engagement à nos côtés, nous vous assurons du nôtre dans la gestion de cette crise inédite qui s'inscrira dans le long terme et demandera à tous, citoyens, acteurs associatifs, économiques et politiques de faire converger leurs forces et leurs ressources.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Le Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France

Le **collectif régional arts et culture (CRAC)** est constitué par le regroupement de syndicats et organisations professionnelles des artistes et professionnels des arts plastiques, du cinéma et de l'audio-visuel, du livre et de la lecture, des musiques actuelles, de la musique classique et du spectacle vivant de la région des Hauts-de-France.

Le CRAC représente plus de 200 structures et artistes dans la région des Hauts de France

50° nord - Réseau transfrontalier d'art contemporain

Actes pro - association de compagnies professionnelles de spectacle vivant en Hauts-de-France

Le CAAP - Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens

Le Cipac - Fédération des professionnels de l'art contemporain

Collectif Jeune Public Hauts-de-France

AR2L - Agence régional du livre et de la lecture des Hauts-de-France

PIL - Plateforme interprofessionnelle du livre des Hauts-de-France

La FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

Les Réseaux cinéma et éducation aux images des Hauts de France

Haute Fidélité, pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France

Le SNAP-CGT

Le Synavi - Syndicat National des Arts Vivants

Le Syndeac - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

Le Snsip - Syndicat National des Scènes Publiques,

Réseau 4HdF Cirque et Arts dans l'espace public.

Pôle Nord - Fédération des Arts de la Rue et de l'Espace Public des Hauts-de-France

et des artistes et collectifs indépendants